



## COMPTE RENDU

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2009

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, BORNENS Patrick, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, PADAY Bernard, GIRARD Serge, ANDRE Hervé, SENET Odile, BONELLI Rémy.

Absente excusée : RIMBAUT Françoise

#### ORDRE DU JOUR :

- Préparation des Elections des représentants au Parlement Européen,
- Convention avec la RGD 73-74,
- Carrières Mathieux Fils : enquête publique pour extension,
- Personnel communal,
- Eglise,
- Travaux
- Urbanisme,
- Questions diverses.

#### I - PREPARATION DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

Le Conseil Municipal met en place les permanences à assurer au bureau de vote pour l'unique tour de scrutin le 07 juin 2009 de 8 heures à 18 heures.

#### II - CONVENTION AVEC LA RGD 73-74

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la RGD 73-74 (Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie) une convention de partenariat relative à la mise en place et la gestion de données diverses de la Commune.

La RGD 73-74 est un service public bi-départemental chargé de constituer une banque de données départementale dans le domaine de l'information géographique. Elle intervient également dans le cadre de la convention cadastrale passée entre le Conseil Général de la Savoie, EDF GDF et la Direction des Services Fiscaux de la Savoie.

#### III - CARRIERES MATHIEUX FILS : ENQUETE PUBLIQUE POUR EXTENSION

Après avoir pris connaissance du dossier élaboré par la S.a.r.l. CARRIERES DE CUSY – MATHIEUX Fils sollicitant l'autorisation d'étendre l'exploitation de sa carrière située au lieudit Rapillet à Morel sur le territoire de la Commune de CUSY (Haute-Savoie), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension de cette carrière définie dans le dossier visé par l'arrêté n° 2009-827 de Monsieur Le Préfet de la Haute-Savoie en date du 26 mars 2009.

#### **IV – PERSONNEL COMMUNAL**

La Commission Administrative Paritaire de catégorie B, lors de sa séance du 27 avril 2009, a inscrit sur la liste d'aptitude « Rédacteur territorial » établie au titre de la promotion interne de l'année 2009, l'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un poste de Rédacteur territorial.

#### **V – EGLISE**

##### **A - CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CLOCHE**

Après avoir entendu lecture du nouveau contrat d'entretien de la cloche de l'Eglise et de ses équipements proposé par la Société de Fonderie de Cloches et Carillons PACCARD ayant son siège social à SEVRIER 74320 - BP 214 – Route des Saintiers, conformément aux nouvelles directives gouvernementales en intégrant une modification de la durée du contrat et de la formule d'indexation, le Conseil Municipal :

- accepte :

. les termes du contrat pour la vérification et l'entretien annuels de la cloche, de la volée, du tintement, de l'horloge et du dispositif de sonnerie pour un montant annuel HT de 161,00 €,

. la révision de ce montant chaque année en fonction du dernier indice publié au BOCCRF selon la nouvelle formule d'indexation,

. l'établissement de ce contrat pour une durée de cinq ans, reconductible expressément une fois pour la même période,

- autorise le Maire à signer ledit contrat.

##### **B - REFECTION DU CLOCHER – ASSAINISSEMENT DU BATIMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

L'état de dégradation avancée du clocher de l'Eglise implique l'obligation d'une remise à neuf de la charpente, de la couverture et de la zinguerie.

Pour assainir les murs de cet édifice, il est, par ailleurs, nécessaire de drainer le terrain alentour et de reprendre les descentes de chéneaux de l'ensemble de l'édifice pour être dirigées vers le réseau d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal accepte les détails estimatifs des travaux présentés par le Maire :

##### **▪ Tranche 1 : REFECTION DU CLOCHER :**

. HT.....	60 244 €
. T.V.A.....	11 808 €
. T.T.C.....	72 052 €

Tranche 2 : ASSAINISSEMENT DU BATIMENT :

. HT.....	17 298 €
. T.V.A.....	3 390 €
. T.T.C.....	20 688 €
soit un total TTC de.....	
	92 740 €

Le Conseil Municipal demande l'attribution d'une subvention au titre du FDEC pour aider au financement des travaux, inscrira la dépense en investissement au Budget Principal 2010 et en assurera le financement restant à sa charge par le recours à un emprunt et par les fonds disponibles.

**VI – TRAVAUX**

**A - REFECTION DU CHEMIN DES COMBETTES – 2<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Par arrêté en date du 06 mars 2009, le Conseil Général octroyait à la Commune une subvention pour la réfection du Chemin des Combettes (récupération des eaux pluviales et mise en enrobé de la chaussée) pour la portion de route allant du Chef-lieu au Hameau des Combettes. Ces travaux seront réalisés au deuxième trimestre 2009.

Une deuxième tranche de travaux du même type serait à effectuer en continuité, sur ce même Chemin des Combettes, de l'intersection Chemin des Combettes/Champ des Moines à la Ferme BIVAND soit sur une longueur de 220 ml, la chaussée ayant été fortement dégradée ces dernières années par le passage d'engins agricoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le détail estimatif de l'opération présenté par Le Maire pour un montant de :

. HT.....	28 500,00 €
. TVA 19,6 %.....	5 586,00 €
. TTC.....	34 086,00 €

- décide de faire réaliser la totalité des travaux Chemin des Combettes soit du Chef-lieu à la Ferme BIVAND en une seule opération, pour participer au plan de relance de l'économie et pour profiter également d'un meilleur coût d'opération, le Conseil Municipal

- imputera la dépense en investissement au Compte 2315 opération n° 102,

- demande pour aider au financement des travaux l'attribution d'une subvention au titre du FDEC.

**B- REFECTION DE LA ROUTE DE GRESY – DEMANDE DE SUBVENTION**

La portion de la voie communale n° 4 dite Route de Grésy comprise entre la Place de l'Eglise et la Croix Laubé est fortement dégradée. Sa remise en état est impérative car elle est très fréquentée et permet de relier Mognard à Grésy-sur-Aix.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- accepte le détail estimatif de l'opération présenté par le Maire pour un montant de :

. HT.....	60 500,00 €
. TVA 19,6 %.....	<u>11 858,00 €</u>
. TTC.....	72 358,00 €

- inscrira la dépense en investissement au Budget Principal 2010,

## **VIII – URBANISME**

### **A) DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME**

- de simple information :

n° 073.158.09 C 2007 : Maître Daniel BRUNEL, Notaire, pour les parcelles A 851, 852, 853, 854, 855, Champ Maclin,

- opérationnel :

. n° 073.158.09 C 2005 : Selarl Cédric DAVIET, Géomètre, pour la parcelle A 782, Champ Couty,

. n° 073.158.09 C 2006 : Selarl Cédric DAVIET, Géomètre, pour les parcelles A 414 et 417, Le Chef-lieu,

### **B) DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

- n° 073.158.09 C 1001 : SCI SOLEIL – M. DA MOTTA Alibio, ZAC Le Sauvage (lot n° 14), pour construction d'un entrepôt,

### **C) DECLARATIONS PREALABLES**

- n° 073.158.09 C 5001 : M. PINONCELY Thierry, parcelle A 1629, Impasse du Clos, pour une installation centrale solaire photovoltaïque,

- n° 073.158.09 C 5002 : M. GROS Gérard, parcelle A 236, Chemin des Rippes, pour fermeture d'une partie couverte existante,

n° 073.158.09 C 5003 : M. CARIDADE Antonio, parcelle A 1891, Impasse du Nant, pour construction d'un abri de jardin et d'un chenil.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

### **A - SUBVENTION**

L'Amicale des Parents d'Elèves (A.P.E.) des Ires a acheté 102 petites coupes à glace et 12 saladiers pour être utilisés, entre autre, lors des repas organisés par cette association à la Salle Gilbert Clerc-Renaud.

La Présidente de l'A.P.E. des Ires propose à la Commune le rachat de ce matériel pour compléter la vaisselle mise à disposition des locataires de la Salle Gilbert Clerc-Renaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de verser à l'A.P.E. des Ires une subvention exceptionnelle de cent quatre-vingts (180,00 €) correspondant au montant de l'acquisition de matériel au profit de la Salle Gilbert Clerc-Renaud,

- transfère les crédits nécessaires du Compte 61523 vers le Compte 6574.

**B - CREATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES HAMEAU DU VERNAY – PRISE EN CHARGE A L'INVESTISSEMENT**

Une «convention de passage en terrains privés pour la pose de canalisation d'eaux pluviales» a été signée entre Monsieur PADAY Gilbert et la Commune de MOGNARD.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense d'acquisition des matériaux nécessaires à la construction de cette canalisation en section d'investissement, autorise le Maire à procéder au paiement de la facture et à l'inscription de ces travaux de voirie à l'inventaire communal.

Fait à MOGNARD, le 26 mai 2009



**B. MARIN**  
**Maire de MOGNARD**